

# CAP SUR

## L'HÔTELLERIE DE PLEIN-AIR



# Fiche 5

2021

## PAS À PAS VERS ...

### LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

© Photo : Marc Demeure - CRT Nord-Pas de Calais



Maquette : CAUE 62 - Impression : Imprimerie Départementale - Arras (62)

Le 17 août 2015, la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** est adoptée par l'Assemblée nationale. Elle prévoit, à compter du 1er janvier 2017, la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des voiries, promenades, espaces verts, et forêts.

**Le principe de gestion différenciée appliquée aux espaces publics est donc un outil utile et nécessaire pour répondre à un mode de gestion plus respectueux de l'environnement avec un coût de gestion moindre.**

**Il consiste à appliquer une intensité et un entretien raisonné en fonction des usages des espaces.**

**Pour que ce principe soit efficace et optimal dans la durée, il doit être réfléchi dès l'amont, au moment de la conception.**

À partir du 1er janvier 2019, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel, en particulier chez les jardiniers amateurs, seront interdites.

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>



Le littoral du Grand Site de France, situé dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, comporte une grande diversité d'habitats naturels, dont certains sont exceptionnels pour la région, voire pour la France. Le détroit du Pas-de-Calais constitue, par ailleurs, un couloir de migration de première importance pour les poissons et les mammifères marins, ainsi que pour les oiseaux. **Il est nécessaire de veiller à ce que les différentes pressions qui s'exercent sur le littoral n'aient pas de conséquences sur ces milieux, notamment du fait de l'activité touristique.**

**En ce sens, l'hôtellerie de plein air joue un rôle essentiel dans la préservation et la confortation des cœurs de biodiversité (espace où la biodiversité est la plus riche). Elle peut permettre la création de connexions écologiques entre ces espaces, tout en étant vecteur de sensibilisation auprès du grand public.**

# Quelques conseils...



Dans son **Guide méthodologique de la gestion différenciée**, le CAUE de la Vendée présente ce mode de gestion comme « découlant d'une politique » et répondant à différents enjeux.

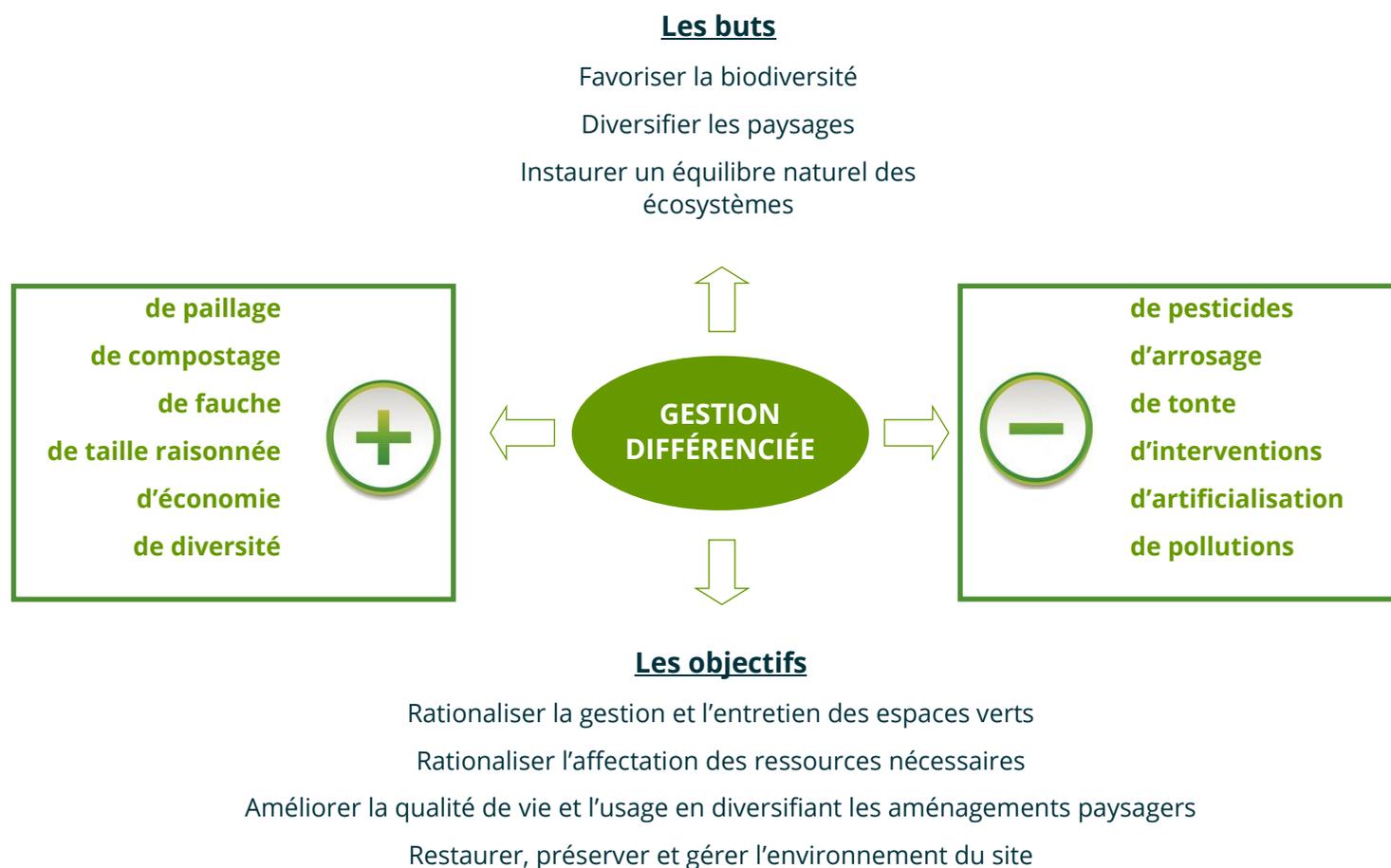
**Enjeux environnementaux** : favoriser la biodiversité, limiter les pollutions (intrants, bâches plastiques...), améliorer le confort des usagers (ombrage, qualité de l'air et de l'eau), préserver les ressources naturelles (valoriser les déchets verts, récupérer les eaux de pluie, planter en pleine terre...).

**Enjeux culturels** : valoriser l'identité du site, révéler les sites patrimoniaux, transmettre les savoir-faire des jardiniers...

**Enjeux sociaux** : améliorer le cadre de vie des visiteurs, sensibiliser les usagers aux nouvelles pratiques, favoriser l'autonomie des agents...

**Enjeux économiques** : optimiser les moyens humains, matériels et financiers, maîtriser les temps de travaux, adapter le matériel (faucheuse, broyeur...)...

Le schéma ci-dessous met en évidence les atouts de la mise en place d'une gestion différenciée sur un territoire, mais aussi les actions qui seront à développer :





## 1. Anticiper dès la réception

Lors de la création d'un camping, et afin d'éviter le recours à des pesticides, **les modes de gestion des espaces paysagers doivent être anticipés dès la conception.**

Il est recommandé de :

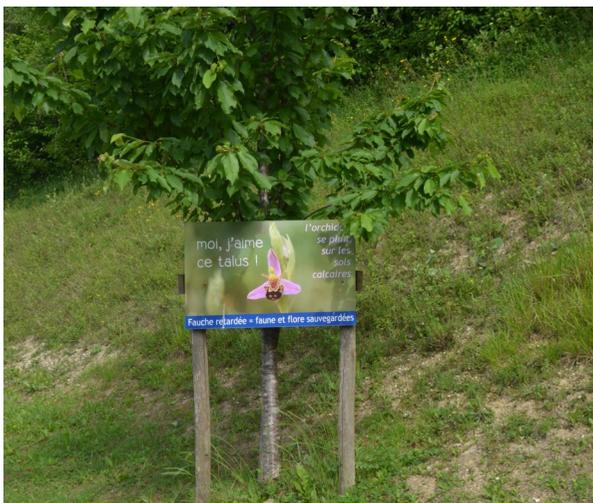
- **Définir l'ambition écologique que vous souhaitez atteindre** en amont du projet (utilisation de végétaux adaptés d'essences locales et vivaces, limitation des ruptures de revêtements...),
- **Améliorer la biodiversité**, pour garantir un minimum de maladies et d'invasions (diversifier les espèces végétales pour augmenter la diversité animale et celle de la faune auxiliaire),
- **Planifier l'entretien des espaces verts pour éviter les contraintes et optimiser la gestion** (mise en place d'une gestion différenciée et d'un plan de désherbage selon l'usage des espaces : horticoles, rustiques, naturels ou de prestige),
- **Mettre en place un plan de formation du personnel** pour permettre aux techniciens d'acquérir de nouveaux savoir-faire en lien avec le développement durable,
- **Sensibiliser les usagers**, faire accepter la flore spontanée et sauvage en veillant à maîtriser son développement, éviter le désherbage et préférer le paillage ou les plantes couvre-sols.

## 2. Initier la démarche

La gestion différenciée entraîne des changements importants dans la perception des espaces extérieurs avec, notamment, une augmentation du taux de végétalisation et une réduction ou suppression de l'usage des pesticides et désherbants.

Il est nécessaire d'**entamer cette nouvelle démarche sur un site pilote**, si votre camping existe déjà. Ceci afin d'**amorcer progressivement les changements et de permettre son appropriation par l'ensemble des usagers** (gestionnaire, techniciens, visiteurs, élus).

**Cette démarche nécessite un temps de découverte du site pilote et une formation**, avant d'être étendue sur plusieurs secteurs, voire la totalité d'un site. Des organismes tels que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), le PNRCMO (Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale), les CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), ENRx (Espaces Naturels Régionaux), Nord Nature Chico Mendès (avec Mission Gestion différenciée)..., ou bien des campings ou des communes déjà engagées, peuvent vous apporter des conseils et vous accompagner.



Panneau explicatif sur la fauche tardive



Panneau explicatif sur le zéro phyto

### 3. Communiquer auprès des différents publics

**Il est essentiel que la démarche soit expliquée dès les premières interventions.**

« Il est important de communiquer :

- Au sein de l'équipe municipale (élus et agents techniques) ou de l'équipe gestionnaire du site, afin de mettre en place la démarche, de la partager et de la « porter »,
- Vers les utilisateurs pour leur faire comprendre pourquoi on modifie l'entretien d'un espace : un espace plus naturel n'est pas un espace « négligé »,
- Vers les concepteurs qui vont intervenir sur les sites. »

Objectif zéro phyto : [www.zerophyto.fr/gestion-differenciee.htm](http://www.zerophyto.fr/gestion-differenciee.htm)

**De nombreux outils existent et peuvent être facilement mis en place** : un petit panneau explicatif, un article sur le site web du camping ou de la commune, une exposition dans l'accueil du camping, les agents de terrain qui sont de très bons relais pour sensibiliser le public aux pratiques qu'ils mettent en œuvre...



*Temps de sensibilisation auprès des usagers*



Après la première phase d'expérimentation, la démarche de gestion différenciée peut être développée dans d'autres secteurs du camping, voire sur la totalité du site. Pour y parvenir, il est essentiel de **mettre en place un plan de gestion qui vous permet de prendre en compte les différents enjeux de chaque espace et d'y appliquer une gestion particulière**, grâce à une classification propre à chaque camping, voire à la commune.

## Analyse de l'état initial

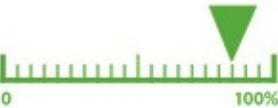
L'état initial permet d'inventorier les différents espaces verts du camping, afin d'en avoir une connaissance fine et de les entretenir de manière optimale.

**Cette étape doit reprendre**, sous forme de tableau par exemple, **un inventaire quantitatif**, pour connaître les surfaces à entretenir (localisation, superficie, faune, flore, habitats, les tâches d'entretien, le matériel utilisé et la fréquence) **et un inventaire qualitatif**, pour comprendre les caractéristiques de chaque site (fréquentation, qualité paysagère, historique, environnementale ou touristique, usages, problématiques).

**Les différents espaces sont classés par typologie** (place verte, abords de bâtiment, accotement, terrains de sport et aire de loisirs, espace naturel ...).

**Ce tableau doit permettre à votre structure de définir des objectifs à atteindre pour chaque espace et d'y appliquer une gestion appropriée** (fréquence, matériel utilisé, personnel concerné).

Les objectifs sont les garants d'une démarche et d'une vision globale portées et validées par les gestionnaires, voire les élus dans le cas de campings municipaux.

	 <b>Espace de prestige</b>	 <b>Espace jardiné entretenu régulièrement</b>	 <b>Espace rustique</b>	 <b>Espace naturel</b>
				
<b>Nettoyage général</b>	quotidien	hebdomadaire	mensuel	trimestriel
<b>Arrosage</b>	3 fois par semaine	1 fois par semaine	en cas de sécheresse	0
<b>Tonte</b>	1 fois par semaine	15 à 20 fois par an	5 à 10 fois par an	fauche ou éco-pâturage
<b>Taille d'arbustes</b>	2 fois par an	2 fois par an	1 fois par an	1 fois tous les 2 ans
<b>Entretien (temps/coûts)</b>				
<b>Biodiversité</b>				

*Exemple de tableau définissant l'entretien des espaces végétalisés selon 4 niveaux*



Chaque structure crée sa propre classification (pour un camping municipal, le plan de gestion peut être intégré à celui de la commune). Un code qualité, défini par rapport à l'état initial, est attribué à chaque site. Il met en évidence la nature des tâches d'entretien à réaliser, leur fréquence et le protocole à suivre.

**Voici un exemple de classement :**

**Classe 1 : les espaces de prestige** (abords du bâtiment d'accueil, placette de convivialité).

Entretien : Pelouse tondue environ 30 fois par an, avec évacuation, découpe de gazon, utilisation de paillage biodégradable, massifs arbustifs, vivaces et graminées.



**Classe 2 : les espaces jardinés entretenus régulièrement** (accotements d'allées principales, aire de jeux, parcs...).

Entretien : Pelouse tondue 15 à 20 fois par an avec évacuation, découpe de gazon, utilisation de paillage biodégradable, massifs arbustifs, vivaces et graminées.



**Classe 3 : les espaces rustiques** à la conception plus libre et naturelle, ne nécessitant pas d'engrais, ni traitement, ni arrosage (liaison douce, camping extensif...).

Entretien : Tonte 5 à 10 fois par an avec évacuation, sans découpe, ni finition à la débroussailluse.



**Classe 4 : les espaces naturels** où la nature se développe librement. L'intervention des jardiniers est minimale (limite de site, bords de rivière, zone humide, bois...).

Entretien : Pelouse et prairie, 1 à 2 fauches par an, éco-pâturage, pas de désherbage chimique.





### LE DÉSHERBAGE

Le désherbage représente une activité importante (beaucoup de main d'œuvre, coût élevé, pollution...) dans l'entretien des espaces extérieurs, qu'ils soient végétalisés ou minéraux.

L'utilisation de substances chimiques de synthèse est à proscrire. En effet, une partie seulement du produit va sur la plante ciblée. Le reste entre dans la chaîne alimentaire, atteint des espèces non ciblées, ruisselle ou pénètre dans le sol.

Il est donc primordial de limiter le désherbage.

### Comment éviter le désherbage ?

#### Les techniques préventives :

- **Tolérer les adventices.** Dans le langage courant on parle de « mauvaise herbe », un terme inapproprié, puisque ces plantes sont spontanées et adaptées à leur environnement, elles sont souvent mellifères\* et participent au développement de la biodiversité. Ces plantes seront mieux acceptées sur un site au caractère naturel.
- **Végétaliser les micro-espaces.** Des zones telles que les pieds de mur, les pieds d'arbre, autour de mobilier... sont souvent envahies par la végétation. Le type de végétation peut être choisi et semé pour éviter le désherbage.
- **Utiliser un paillage ou des plantes couvre-sols.** Cette méthode permet de limiter le développement des plantes indésirables, mais permet aussi de réguler la température du sol et de limiter l'évaporation de l'eau.
- **Engazonner les sols pauvres,** tels que certains parkings.
- **Réaliser des joints de qualité.** Il s'agit de reprendre les joints vétustes (entre les pavés, autour de bordurations ou de caniveau) pour limiter les microfissures et la pousse d'herbe qui peuvent donner l'impression d'un espace laissé à l'abandon.



*Végétalisation de pied d'arbre*



*Joints d'un dallage abîmés et colonisés par de la végétation indésirable*

#### Les techniques curatives pour désherber :

Sur les espaces où le désherbage est nécessaire, plusieurs outils existent pour éviter le désherbage chimique. Outre le désherbage manuel et l'utilisation de différentes binettes, il existe les désherbages thermiques (flamme, eau, voire mousse chaude, air chaud) et mécaniques (brosses sur balayeuses ou débroussailleuses, combinés multifonctions, désherbeur à lame...).

Dans les camping municipaux, les outils peuvent être mutualisés avec la municipalité, voire avec d'autres communes, pour en rentabiliser le coût d'achat et d'entretien.



*Désherbeur thermique à flamme directe*



*Désherbeur mécanique*

\* Plante mellifère : plante produisant du nectar ou du pollen et attirant les insectes.

## Zoom sur...

### Le désherbage chimique

En cas, malgré tout, d'utilisation de produits chimiques :

- Interdire le traitement des caniveaux, avaloirs, bouches d'égout...
- Proscrire tout traitement à proximité de points d'eau.
- Utiliser des produits de biocontrôle (issus de substances naturelles ou minérales) non dangereux pour l'environnement (non classé N).
- Éviter le désherbage par épandage de produits autorisés comme des acides (pélargonique, vinaigre...) car il acidifie le sol et entraîne, à moyen terme, une transformation durable du sol et de la végétation qui l'accompagne.

### LA TONTE

Les espaces engazonnés sont récurrents dans les campings : terrains de jeux ou de pique-nique, accotements... Cependant, que ce soit pour des questions d'environnement ou de coût d'entretien, la tonte ne peut pas être réalisée partout de la même façon.

Voici quelques recommandations pour limiter l'entretien et favoriser la biodiversité :

- **Tondre idéalement à 10 cm** de haut pour préserver la faune et la flore qui se développe.
- **Ne tondre qu'une fois tous les mois** les zones les plus fréquentées : une tondeuse pollue presque 100 fois plus qu'une voiture et détruit toute la faune à chaque passage.
- **Conserver des zones fauchées** seulement deux fois par an (après le 14 juillet et après le 15 septembre), voire une seule fois (à l'une ou l'autre des deux dates), pour préserver la faune.
- **Ne jamais tout tondre en même temps**, pour permettre à la faune de se maintenir dans certaines zones refuges.
- **Ramasser la végétation tondue** pour conserver un milieu pauvre en azote et éviter les plantes nitrophiles\* et rudérales\*.
- **Faucher et tondre le matin** quand les insectes sont en bas des tiges ou en pleine chaleur lorsqu'ils sont en activité pour rejoindre plus facilement des zones refuges.

Astuce : Dans un espace enherbé, des allées peuvent être créées par le passage de la tondeuse, permettant de faire évoluer les cheminements (emprise, tracé).

De la prairie fleurie peut être semée sur les grands espaces. Elle apportera de la couleur et du volume.



Cheminement éphémère



Prairie fleurie

\* Plante nitrophile : plante qui aime les sols riches en nitrate (azote). \* Plante rudérale : plante s'installant dans des milieux instables (friche, talus de gravats...).



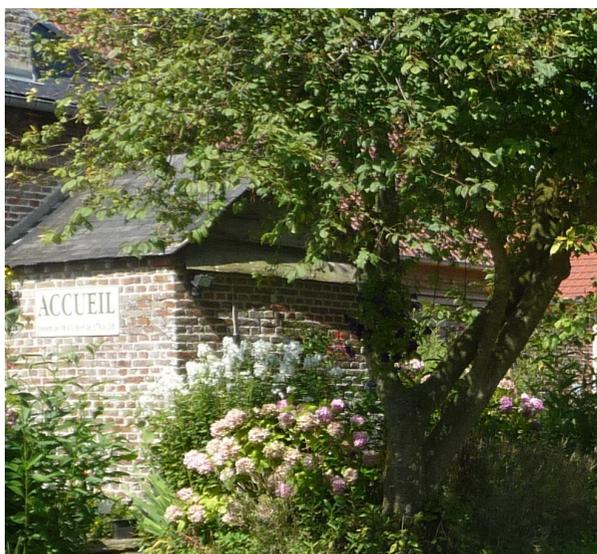
### LE FLEURISSEMENT

Dans un camping, **les massifs fleuris seront davantage placés autour de l'accueil ou aux abords des bâtiments collectifs**. Dans la classification (cf. page 7), ces sites correspondraient au code 1 (les espaces horticoles).

**Le choix des végétaux peut se porter sur des essences plus horticoles. Toutefois, il est nécessaire d'utiliser des plantes adaptées à l'environnement du site** (type de sol, climat, ensoleillement...).

Afin de limiter le coût de création du massif, tout en garantissant un résultat harmonieux, il est préférable d'utiliser des plantes pérennes (arbustes, vivaces, graminées) et de limiter l'emploi d'annuelles.

Astuce : Intégrer des légumineuses (Fabacées) dans les parterres : elles fixent l'azote atmosphérique et enrichissent le sol.



Massifs autour du bâtiment d'accueil

### LE RECYCLAGE DES DÉCHETS VERTS

Vous pouvez utiliser les feuilles mortes, les tontes ou les déchets de taille broyés (haies, arbustes, arbres) comme paillage. Il amendera le sol, limitera le développement d'adventices et l'évaporation de l'eau.

Au sein du camping, une zone de compostage peut être créée à destination du personnel et des vacanciers.

Quelques conseils :

- Choisir un emplacement ombragé,
- Veiller à maintenir une humidité constante,
- Ne pas tasser les déchets et favoriser leur diversité,
- Aérer le composte régulièrement,
- Broyer les déchets grossiers et éviter l'alternance de couches (type mille-feuilles).



Les résineux acidifient et modifient la nature de l'humus du sol. Ils ne doivent pas être utilisés comme paillage.



Composteur

## LA GESTION DES HAIES

Lors de la plantation d'une haie, le sol est paillé pour favoriser la reprise des végétaux. La deuxième année, le paillage peut être rechargé, si nécessaire.

Lorsque la haie est en place, évitez d'entretenir entre les plants pour laisser se développer des végétaux. Ces derniers protégeront la haie et feront apparaître des arbustes naturels et spontanés, plus performants et mieux adaptés.

Après les trois premières années, il est recommandé de couper en hauteur pour favoriser la densification de la haie et déterminer sa hauteur définitive.

Cf. Fiche 4, La mise en valeur par les plantations.



*Haie libre*



*Haie bocagère taillée*

## LA GESTION DES ESPÈCES ENVAHISSANTES

La présence de plantes envahissantes est souvent signe d'un déséquilibre du milieu qu'elles colonisent.

Quelques conseils à mettre en pratique :

- Le désherbage chimique est inutile car il va augmenter le déséquilibre du milieu. Il laisse un sol nu, fragilisé, et n'atteindra pas les systèmes de reproduction ou de dissémination de ces invasives.
- Préférez l'arrachage manuel ou l'étouffement par techniques naturelles. S'il peut être envisagé, le pâturage est également une bonne solution.
- Occupez le milieu soit par des semis, si l'implantation le permet, soit par des espèces locales aux formes de vie similaires, soit par des espèces à fort recouvrement et à réseau racinaire dense (luzerne, ronce, saules à forte densité).



*La berce du Caucase est une plante exotique envahissante*

## L'ARROSAGE

- **Choisir des plantes adaptées, peu gourmandes en eau et utiliser un paillage naturel**, sont les premières étapes pour limiter l'arrosage. Attention, le paillage plastique est à proscrire; il augmente le ruissellement et ne se dégrade pas dans le milieu.
- **Arroser le matin** de préférence ou après 17h et **localiser l'arrosage au pied des végétaux** pour ne pas abîmer les plantes. Attention à n'inclure aucun engrais dans l'eau.
- **Ne pas arroser** en période de sécheresse.
- **Tondre moins souvent pour économiser les ressources en eau**; la tonte entraîne une consommation plus importante en eau de la part des végétaux. **Créer des parterres en dépression** plutôt que bombés favorise la retenue de l'eau.
- **Utiliser des systèmes de goutte-à-goutte**, permettant de réguler l'arrosage en fonction des besoins de la plante, couplés à des programmeurs pour un arrosage tôt le matin ou en soirée.
- **Mettre en place des systèmes de récupération d'eau de pluie** raccordés aux gouttières de vos bâtiments.
- **Éviter d'arroser en pluie**, notamment en grosses gouttes, car beaucoup d'eau part alors en évaporation directe.



Massif paillé pour limiter l'arrosage



Récupérateur d'eau de pluie intégré par un bardage bois



Astuce : si, dès la conception, le profil des massifs, le choix des plantes et la conception des espaces ont été réfléchis dans une logique de gestion différenciée, l'arrosage se limitera uniquement à la période de plantation et de reprise des végétaux.

## POUR ALLER PLUS LOIN...

- CAUE 85. *Guide méthodologique de la gestion différenciée*. La Roche-sur-Yon, 2015, 44 p.
- FREDON Bretagne. *Guide des alternatives pour l'entretien des espaces publics. Pour se passer des produits phytosanitaires*. Thorigné-Fouillard, 2018, 177 p.
- MEUNIER Martine (dir. pub.). *Guide du désherbage. Pourquoi, où et comment désherber?* Les éditions de BIONNAY, Lachenas, 2016-2017, 145 p.
- Conservatoire botanique national de Bailleul. *Plantes exotiques envahissantes du nord-ouest de la France*. Amiens, 2015, 140 p.  
[https://www.cbnbl.org/system/files/2018-04/eee\\_2015-2\\_0.pdf](https://www.cbnbl.org/system/files/2018-04/eee_2015-2_0.pdf)